



SECTION du BAS-RHIN

POUR NOUS JOINDRE
pendant la crise sanitaire :

fo.dgfip67@gmail.com
fo.dgfip.bas-rhin@gmail.com

06.09.18.72.27

AUDIOCONFERENCE du 14 mai 2020

Les questions de FO DGFIP 67 / *Les réponses de la Direction*

ASA « personnes fragiles »

Les agents en ASA « personnes fragiles » lors de la période de confinement ont-elles été informées qu'elles continuaient en début de déconfinement sous ce statut ?

Comment le MDP informe-t-elle le service RH de la permanence en ASA d'un agent ?

Les chefs de service ont appelé tous les agents avant le 11 mai, y compris les agents en ASA.

Aujourd'hui, pour qu'un agent soit considéré comme vulnérable, et si sa situation de santé n'était pas connue du médecin de prévention avant, il doit obtenir de son médecin traitant un certificat d'arrêt de travail (certificat médical), sans mention de la pathologie, et le transmettre ensuite au service RH.

Les agents qui ont une affection longue durée peuvent obtenir un certificat directement sur amelie.fr

Avez-vous eu des demandes d'ASA d'agents vivant sous le même toit qu'une personne fragile (conjoint, enfants, parents) ? Si oui, quelle suite y avez-vous donné ?

Quelques demandes. ASA accordées sur présentation d'un certificat médical.

Remarque : La Direction n'ayant pas fait de publicité sur cette possibilité, n'hésitez pas à faire le nécessaire si vous êtes concerné(e).

PRA et Sécurité

Quel est le taux d'agents en présentiels dans les services depuis le 11 mai ?

Entre 50 et 53 % de présentiel selon les jours.

37 à 42 % de télétravailleurs.

Présentiel, par catégorie de service : SIP : de 57 à 60% en présentiel ; SIE : 61% lundi, 53% mercredi ; trésoreries : 63% lundi, 57% mercredi ; SDE 65% ; Contrôle fiscal : 17% lundi, 39% mercredi.

Présentiel selon les priorités du PRA : Priorité 1 : 59% ; Priorité 2 : 7% ; Priorité 3 : 3%

252 personnes étaient en ASA lundi ; 225 mercredi.

Avez-vous des précisions sur l'adaptation de la présence et des horaires des agents, notamment pour éviter les horaires d'affluence ? Maintenez-vous que le système valable lors du confinement et du PCA, à savoir la possibilité d'effectuer une journée réduite sans pénalisation sur les horaires variables, ne s'applique pas et que si les horaires sont décalés le matin ils doivent être décalés le soir ?

Il est admis que les agents puissent travailler en horaires décalés (badgeages sur plage fixe autorisés) mais c'est sur la quotité de travail normal. Petit déficit autorisé pendant quelques temps.

Il peut être permis à un agent de travailler à distance (sur un site qui n'est pas le sien) si les conditions matérielles (micro disponible) et de sécurité (distanciation) sont réunies. A voir au cas par cas.

Point sur les plexiglas (nouvelle(s) livraison(s), installation).

Plaques déjà reçues installées dans les premiers SIP

20 plaques supplémentaires reçues aujourd'hui (commande locale), plus grande et plus facile à installer. Installation aujourd'hui au SIP Saverne et Sarre-Union.

Pose des plexiglas achevée fin de semaine prochaine.

Y a-t-il eu de nouvelles livraisons de masques ? Si oui, combien ?

A la DDFIP 83, chaque agent en ayant fait la demande a reçu un lot de 2 masques lavables et 4 masques chirurgicaux ; le réassort est prévu, également sur demande. Le Bas-Rhin ne pourrait-il pas s'en inspirer ?

2 avril, livraison de 3900 masques (ouverture SIP et 2 trésoreries ouvertes, sur la base de 74 agents). Comme il n'y avait pas de réception du public, les masques ont été donnés aux agents prenant les transports publics.

Désormais, la dotation en masques s'effectue par la Préfecture. Les besoins de la DRFIP 67 ont été remontés. Nous avons eu seulement 3000 masques jetables livrés pour la DRFIP, la DISI et la DIRCOFI.

La DRFIP a décidé de commander des masques lavables à raison de 3 masques par agents. 1000 ont été reçus récemment.

Hier, 3000 masques lavables ont été reçus de la Préfecture.

Tous ces masques seront envoyés aux chefs de service pour qu'ils soient distribués aux agents.

Normalement, la DRFIP 67 devrait avoir 5 masques lavables par l'Etat. Nous n'en avons reçu qu'un pour l'instant.

Au final, les masques lavables reçus au travail et ceux donnés par le Département aux bas-rhinois devraient permettre de voir venir.

Mais il n'y aura plus de masques jetables sauf pour les agents recevant le public à compter de la réouverture de l'accueil et ceux situés à moins de 2 mètres de leur voisin de travail.

Comme nous avons eu moins de masques que les autres directions de l'inter-région plus petites, la Directrice a fait remonter à la DG pour qu'elle prenne l'attache de la Préfecture.

Si besoin, la Directrice est prête à acheter d'autres masques lavables ou à demander au CHSCT de le prendre sur son budget.

Avez-vous eu des remontées négatives en provenance des services du département sur le nettoyage des bureaux et des sols ?

Ponctuellement, oui. En cas de problème, le gestionnaire de site doit utiliser ses contacts auprès de ONET et si cela ne s'arrange pas, prendre contact avec le service Logistique.

Quand seront définies les modalités d'accueil physique sur RDV ? Les créneaux de RDV seront-ils bien élargis ? NB : si accueil physique il doit y avoir, cela ne doit pas s'organiser dans la précipitation et l'organisation doit être connue des agents bien en amont.

Pas d'ouverture avant le 25 mai alors que les autres départements ouvriront le 18/05. La Directrice a pris cette décision et s'en est expliqué au Directeur général. Elle a renvoyé au groupe de travail (GT) 67 et attend les propositions du GT pour valider l'ouverture. Les personnes n'entreront qu'à l'heure exacte de leur RDV. La Directrice a dit qu'elle n'était pas pressée d'ouvrir et qu'il n'est pas la peine d'avoir des plages d'appel expansives. De toute façon, il faut attendre l'installation des plexiglas.

Cependant, le SIP de Sarre-Union ouvre les RDV la semaine prochaine...

Si difficulté, on pourra faire appel à un vigile.

Pour les régisseurs, accueil uniquement sur RDV, avec les mêmes conditions que les usagers. Cela sera vu également dans le cadre du GT 67.

Quand pensez-vous que l'étude de la div BIL sur les climatisations, rafraichisseurs et autres appareils pourrait être achevée ?

Question très technique, toujours à l'étude, avec la cellule sécurité, mais l'approche sera prudentielle !

Application de l'Ordonnance Dussopt

A quel moment sera déterminé le nombre de jours d'ARTT ou de congés retirés aux agents en ASA, dans le cadre de l'ordonnance Dussopt, afin qu'ils aient une situation claire du nombre de jour perdus et donc du nombre de jours restants à prendre ?

Besoin de faire du requêtage, du retraitement et de faire le point avec les chefs de service. Il est trop tôt pour l'instant. Le mode opératoire va être diffusé aux chefs de service.

Les jours de congés posés à l'avenir seront-ils bien déduits des 5 jours retirés pour la 2^{ème} période (du 17/04 à la fin de l'état d'urgence sanitaire) ?

Oui.

Restauration collective

Evolution des conditions de restauration :

-sur l'ouverture des restaurants administratifs, avez-vous d'autres informations que celles annoncées hier au CHSCT par la Présidente du CDAS ?

Non.

Pour mémoire (CHSCT d'hier) : sur le site Picquart, depuis le 11/05, sachet repas à 6€ (entrée, plat à réchauffer au micro-onde, dessert - repas unique) ; Idem à Simonis ; le RIA de la Préfecture réouvrira le 25/05, avec réservation 48H à l'avance d'un repas froid ; Carsat à partir du 18/05 - plats à emporter ; Idem à la Cité administrative ; Lycée de Sélestat réouverture le 02/06 si les élèves reprennent ; à Saverne, le 14/05, en liaison chaude, sur réservation (repas unique).

- la reconduction du remboursement forfaitaire des frais de repas est-elle actée jusqu'à la reprise de la restauration collective ?

Oui, jusqu'à reprise même partielle (ex : panier repas).

S'agissant du choix laissé aux agents bénéficiaires de la carte Apetiz d'opter pour le remboursement forfaitaire, la direction a indiqué qu'il existe une divergence entre la DG et la DGAFP et qu'elle attend de nouvelles consignes.

Sur ce point, FO est intervenue pour signaler que le texte disponible prévoit bien de laisser le choix aux agents entre tickets restaurant et remboursement forfaitaire. De plus, il n'appartient pas à un chef de service de retenir une telle demande de remboursement car le chef de service n'est pas service ordonnateur de la dépense !

- Pour Picquart, les agents pourraient-ils avoir la possibilité de déjeuner dans l'enceinte du restaurant administratif, en respectant toutes les précautions requises ?

Oui, voir fiche réflexe (dispo sur Ulysse 67).

Mutations locales

Les agents, qu'ils soient ALD ou affectés dans un service, ont besoin de visibilité par rapport au NRP pour se positionner lors de la campagne de mutation locale de juin. Quand auront-ils des informations au sujet de l'avenir du NRP ?

La DG va reprendre les dossiers mais de manière coordonnée au niveau national. Un CTR aura lieu en juin et un CHSCT Ministériel en octobre.

La Directrice renouvelle sa position : il est prématuré d'anticiper ! D'autant plus que rien n'est décidé pour l'avenir et pour une fin de suspension du NRP.

« Les agents doivent faire comme ils le sentent. »

Pour 2020 et pour Molsheim, le chantier est actuellement suspendu.

Intervention de FO lors du débat : l'incertitude est la pire des situations pour les collègues, surtout qu'elle s'ajoute à la crise sanitaire. La DG devrait au moins à ce stade s'engager à ne pas procéder à des restructurations au 01/01/21.

Pour la Directrice, des mouvements locaux seront possibles en cours d'année. Cependant, il faudra qu'il y ait de la place disponible...

Autres sujets

Paiements de proximité (chez le buraliste) : les trésoreries resteront fermées sauf RDV en particulier avec les régisseurs. Pour les paiements chez le buraliste, les QR codes ne sont produits qu'à partir des éditions effectuées aujourd'hui par la DGFIP.

A partir du 15/06, les trésoreries pourraient être ouvertes en fonction des conditions sanitaires, à l'exception des 5 trésoreries résiduelles (HUS, EMS, Haguenau, Saverne et Sélestat) déjà ouvertes préalablement, notamment pour le paiement des secours.

Calendrier des évaluations : la DG a repoussé les délais, notamment pour les délais de recours. De nouvelles dates butoirs seront données au réseau, à partir de la notification.

PROCHAINS RDV AVEC LA DIRECTION :

Vendredi 15 mai 13h30 : GT repise sur l'accueil et les caisses.

Mercredi 20 mai à 8h30 : audioconférence avec la Directrice.

28 mai de 8h30 à 12h : CTL audio

N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions et vos remarques avant ces réunions !